



Communiqué de presse

La consultation en ligne des registres d'armes est en service

Depuis le début du mois d'octobre, le service Internet de mise en réseau des registres d'armes cantonaux et la consultation en ligne des registres d'armes (CLRA), sont en place. Ainsi, un autre projet majeur du programme d'Harmonisation de l'informatique de police (HIP) arrive à son terme. La CLRA doit améliorer l'efficacité des tâches administratives et la sécurité au travail de la police.

La consultation en ligne des registres d'armes permet aux autorités de police cantonales d'obtenir à partir d'une seule demande, des informations provenant des différents registres d'armes cantonaux concernant l'acquisition, la possession et la localisation d'armes à feu. Auparavant, ces renseignements devaient être regroupés de manière fastidieuse en effectuant à chaque fois des demandes par écrit ou par téléphone auprès de chacun des Offices cantonaux des armes. La possibilité de procéder à une consultation en ligne offre aussi une sécurité supplémentaire à la police qui, avant une intervention, peut se renseigner sur l'existence éventuelle d'armes à feu.

L'environnement informatique nécessaire pour consulter en ligne les registres d'armes existait déjà depuis la fin de 2014. La révision de la loi sur les armes intervenue au milieu de l'année 2016 a permis de mettre en service la CLRA. Conformément à l'art. 32a al. 3 LArm désormais applicable, le système d'information harmonisé permet aux autorités de police et aux autorités judiciaires d'obtenir, de manière centralisée pour toute la Suisse, des informations sur l'acquisition d'armes soumises à déclaration, lesquelles sont consignées dans les registres d'armes cantonaux exploités par les cantons, à savoir:

- les données personnelles de l'acquéreur;
- le type d'arme, le fabricant, la désignation, le calibre, le numéro d'arme et la date de cession;
- les données personnelles du titulaire du permis d'acquisition d'armes conformément à l'art. 27 LArm ainsi que des indications y relatives.

Le système d'information commun ne contient que des données mises à jour des registres d'armes. Aucune synchronisation entre les informations recueillies dans les différents cantons n'est effectuée par le système. Celui-ci indique uniquement le propriétaire de l'arme tel qu'il est enregistré dans le registre cantonal. Malgré cette mise en réseau au niveau national, la maîtrise des données relève toujours du registre d'armes cantonal qui peut modifier ou supprimer des données qu'il a communiquées.

La mise en place de ce projet national a représenté un investissement total d'environ 1,5 million de francs, financé à hauteur de 80 % par les cantons et de 20 % par la Confédération. Ce montant n'englobe pas le temps de travail et les investissements fournis par les corps et les services fédéraux pour contribuer à la réussite du projet. Estimés à environ 270 000 francs par an, les frais d'exploitation seront pris en charge par la Confédération et les cantons dans la même proportion que le projet. Ainsi, les corps de police font un pas de plus en avant vers l'harmonisation et l'optimisation de leurs systèmes informatiques.

Berne, 23 novembre 2016

*Si vous avez des questions, veuillez contacter **Markus Rössli**, Président de la direction du programme HIP, téléphone 044 247 36 36. Les demandes en français peuvent être adressées à: **Roger Muller**, membre de la direction du programme HIP, téléphone 021 644 80 23.*